

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Art. L.6353-1 du Code du Travail

Session n° H21001A

HAUTEUR ET SECURITE, organisme de formation déclaré sous le n° 76 12 00809 12, certifie que, conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 du Code du Travail :

Monsieur Christian KABENGERA

A suivi avec assiduité la formation

Certificat de Qualification Professionnelle Cordiste

- Date(s) et durée : **du mardi 19 avril au vendredi 6 mai 2022**
et ce pour une durée de 98.00 heures
- Catégorie Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail
 Action de formation
- Lieu : **CFPPA TOURS**
- Evaluation : Au cours de leur formation, les stagiaires seront évalués selon plusieurs modalités :
- En contrôle continu pendant toute la durée de la formation sur l'ensemble des modules,
- Lors d'épreuves anticipées assurées par un membre du jury du SFETH portant sur plusieurs compétences pouvant être validées en amont de l'examen final
- Lors de l'examen final assuré par des membres du jury du SFETH;
En cas de non validation d'un ou plusieurs modules et dans le cadre de notre agrément avec l'organisme certificateur, un repassage partiel peut être envisagé selon les modalités mises en place par le SFETH.

Evaluation des acquis de la formation par rapport aux Objectifs

pour chaque objectif, cocher la case correspondante

	Acquis	Non Acquis	En cours	Non évalué
Bloc 1 : Techniques fondamentales de travail sur cordes et en hauteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bloc 2 : Participation à l'organisation des interventions sur cordes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bloc 3 : Participation aux situations et/ou interventions d'urgence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module vérification des EPI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fait pour servir et valoir ce que de droit

CREISSELS, le 6 mai 2022

Cédric CAPONE

Président

HAUTEUR & SECURITE SCOP SAS
9 place du Bazoimas - 12100 CREISSELS
Organisme de formation N° 76/12 00809 12
SIRET 802 385 864 00029
Tél 05 65 69 62 64

Cette attestation peut vous permettre de renseigner votre passeport orientation-formation (art L.6315-2 du Code du Travail).

Attention, aucun double ne pourra être délivré. Conservez ce document sans limitation de temps.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à contact@hauteur-securite.fr ou par courrier : HAUTEUR ET SECURITE - 9 PLACE DE BAOUMAS 12100 CREISSELS
Ces données sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à l'usage exclusif du Centre de Formation HAUTEUR ET SECURITE

HAUTEUR ET SECURITE

9 PLACE DE BAOUMAS - 12100 CREISSELS

Tél. : 05.65.69.62.64 - Site internet : www.formation-hauteur-securite.fr - e-mail : contact@hauteur-securite.fr
SCOP SAS au capital de variable - Code NAF : 8559A

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Art. L.6353-1 du Code du Travail

Session n° H22070A

HAUTEUR ET SECURITE, organisme de formation déclaré sous le n° 76 12 00809 12, certifie que, conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 du Code du Travail :

Monsieur Christian KABENGERA

A suivi avec assiduité la formation

Certificat de Qualification Professionnelle Cordiste

- Date(s) et durée : **du lundi 23 mai au mercredi 1 juin 2022**
et ce pour une durée de 63.00 heures
- Catégorie Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail (choix à cocher)
 Action de formation Autre :
- Lieu : **HAUTEUR ET SECURITE CREISSELS**
12100 - CREISSELS
- Evaluation : Au cours de leur formation, les stagiaires seront évalués selon plusieurs modalités :
- En contrôle continue pendant toute la durée de la formation sur l'ensemble des modules,
- Lors d'épreuves anticipées assurées par un membre du jury du SFETH portant sur plusieurs compétences pouvant être validées en amont de l'examen final
- Lors de l'examen final assuré par des membres du jury du SFETH;
En cas de non validation d'un ou plusieurs modules et dans le cadre de notre agrément avec l'organisme certificateur, un repassage partiel peut être envisagé selon les modalités mises en place par le SFETH.

Evaluation des acquis de la formation par rapport aux Objectifs

pour chaque objectif, cocher la case correspondante

	Acquis	Non Acquis	En cours	Non évalué
Bloc 1 : Techniques fondamentales de travail sur cordes et en hauteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bloc 2 : Participation à l'organisation des interventions sur cordes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bloc 3 : Participation aux situations et/ou interventions d'urgence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module vérification des EPI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fait pour servir et valoir ce que de droit

CREISSELS, le 1 juin 2022

Cédric CAPONE

Président

HAUTEUR & SECURITE SCOP SAS
9 place du Baoumas - 12100 CREISSELS
Organisme de formation N° 76/12 00809 12
SIRET 802 385 864 0029
Tél 05 65 69 62 64

Cette attestation peut vous permettre de renseigner votre passeport orientation-formation (art L.6315-2 du Code du Travail).

Attention, aucun double ne pourra être délivré. Conservez ce document sans limitation de temps.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à contact@hauteur-securite.fr ou par courrier HAUTEUR ET SECURITE - 9 PLACE DE BAOUMAS 12100 CREISSELS
Ces données sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à l'usage exclusif du Centre de Formation HAUTEUR ET SECURITE

HAUTEUR ET SECURITE

9 PLACE DE BAOUMAS - 12100 CREISSELS

Tél. : 05.65.69.62.64 - Site internet : www.formation-hauteur-securite.fr - e-mail : contact@hauteur-securite.fr
SCOP SAS au capital de variable - Code NAF : 8559A

CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° H21001A

Je soussigné, Cédric CAPONE, agissant en qualité de Président d'HAUTEUR ET SECURITE, certifie que :

Monsieur Christian KABENGERA

Entreprise : CFPPA TOURS
37230 - FONDETTES

A suivi l'action de formation :

Certificat de Qualification Professionnelle Cordiste

Date(s) et durée : **du mardi 19 avril au vendredi 6 mai 2022**
et ce pour une durée de 98.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

✓ Action de formation

Lieu : CFPPA TOURS

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
CREISSELS, le 6 mai 2022

Cédric CAPONE
Président

HAUTEUR & SECURITE SCOP SAS
9 place du Baoumas - 12100 CREISSELS
Organisme de formation N° 7612 00809 12
SIRET 892 365 854 00029
Tél. 05 65 69 62 64

CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° H22070A

Je soussigné, Cédric CAPONE, agissant en qualité de Président d'HAUTEUR ET SECURITE, certifie que :

Monsieur Christian KABENGERA

Entreprise : CFPPA TOURS
37230 - FONDETTES

A suivi l'action de formation :

Certificat de Qualification Professionnelle Cordiste

Date(s) et durée : **du lundi 23 mai au mercredi 1 juin 2022**
et ce pour une durée de 63.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

✓ Action de formation

Lieu : HAUTEUR ET SECURITE CREISSELS
12100 - CREISSELS

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

CREISSELS, le 1 juin 2022

Cédric CAPONE

Président

~~HAUTEUR & SECURITE SCOP SAS
9 place du Baoumas - 12100 CREISSELS
Organisme de formation N° 7612 00809 12
SIRET 832 365 854 00029
Tél 05 65 69 62 64~~

CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° H22083A

Je soussigné, Cédric CAPONE, agissant en qualité de Président d'HAUTEUR ET SECURITE, certifie que :

Monsieur Christian KABENGERA

Entreprise : CFPPA TOURS
37230 - FONDETTES

A suivi l'action de formation :

Sauveteur Secouriste du Travail

Date(s) et durée : **du lundi 23 au mardi 24 mai 2022**
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

✓ Action de formation

Lieu : HAUTEUR ET SECURITE CREISSELS
12100 - CREISSELS

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
CREISSELS, le 24 mai 2022

Cédric CAPONE
Président

HAUTEUR & SECURITE SCOP SAS
9 place du Baoumas - 12100 CREISSELS
Organisme de formation N° 7612 00809 12
SIRET 802 365 884 00229
Tél 05 65 69 62 64

Monsieur **KABENGERA Christian**
CCAS de Montargis - 30Rue Fbg de la
Chaussée
45200 MONTARGIS

N. Réf : ST/MFM/05-22

Objet :

Attestation de formation

ATTESTATION DE FORMATION

Je soussignée, Madame Sophie TERMEAU, Directrice du C.F.P.P.A. de Tours-Fondettes agrocampus, certifie que

Monsieur KABENGERA Christian, né(e) le 20 août 1982, Bujumbura (Burundi)

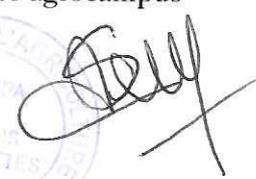
a suivi la formation préparant au « **CQP 1 Cordiste** » au sein de mon établissement du 19 Avril 2022 au 1^{er} Juin 2022, pour une durée en Centre de 161 heures et 70 heures en Entreprise.

- Mise en situation et évaluation des risques potentiels sur chantier avant intervention
- Sensibilisation à un plan de prévention, mode opératoire en cas de défaillance de l'un des opérateurs sur cordes
- Présentation à la certification de qualification

La formation a été sanctionnée par le Certificat de Qualification Professionnelle Cordiste de niveau 1.

Fait à Fondettes, le 1^{er} Juin 2022

La Directrice du CFPPA de Tours-Fondettes agrocampus


Sophie TERMEAU

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de TOURS-FONDETTES

La Plaine – 37230 FONDETTES

CFPPA : 02.47.42.02.47

Mail : cfppa.tours@educagri.fr site internet : www.tours-fondettes-agrocampus.fr

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Article L 6353-1 du code du travail

HAUTEUR ET SECURITE, organisme de formation déclaré sous le numéro 76 12 00809 1 région AVEYRON, atteste que :

Monsieur Christian KABENGERA

A suivi dans le cadre d'une action de Formation Professionnelle Continue relevant de Code du Travail, - Action de formation -(1) , la formation suivante :

Acteur SST

Certificat Sauveteur secouriste du travail

M. Christian KABENGERA

Né(e) le : 20/08/1982

N° Forprev : UCM09738

N° de Certificat : 7792cb07800204d6

Délivré le : 24/05/2022

Fin de validité : 24/05/2024



Intitulé	Formation Initiale SST
Rappel de l'objectif A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :	<ul style="list-style-type: none"> - Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention - Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail - Contribuer à la mise en oeuvre d'actions au profit de la santé et sécurité au travail
Durée / Date(s)	14 heures, du 23 au 24 mai 2022
Animateur(s)	Steven ARTIERES

A été évalué au regard des objectifs de formation rappelés ci-dessus, à l'issue des épreuves certificatives mises en oeuvre par l'équipe pédagogique et a acquis les compétences suivantes :

Compétences visées	Résultats à l'issue de la formation	
	Acquise	Reste à acquérir
Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention de SST	oui	
Etre capable de mettre en sécurité les acteurs de la situation d'accident en réalisant une protection adaptée	oui	
Etre capable d'examiner la personne victime d'un accident et de déterminer le résultat à atteindre	oui	
Etre capable d'alerter ou faire alerter en communiquant les informations nécessaires	Oui	
Etre capable d'effectuer les gestes de secours correspondant au résultat à atteindre	oui	
Etre capable de contribuer à la mise en oeuvre d'actions de prévention au profit de la santé et sécurité au travail	oui	
Etre capable d'informer les personnes ad hoc de situations dangereuses repérées	Oui	
Etre capable de participer à la maîtrise des risques par des actions de prévention	oui	

A obtenu / ~~N'a pas obtenu~~ (1) le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Fait à CREISSELS, le 24/05/2022

Steven ARTIERES

(1) : Rayer la mention inutile

Document à conserver par le stagiaire sans limitation de durée. Aucun duplicata ne sera délivré.